

Modalités de fonctionnement du **DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE GÉNÉRALE**

1. Stages Pratiques

▪ **Maquette du DES de médecine générale**

Elle comprend :

- 4 stages obligatoires : médecine adulte, urgences, gynécologie et/ou pédiatrie (pôle mère-enfant), stage chez le praticien (stage ambulatoire de niveau 1). Ils sont effectués uniquement dans les lieux de stage agréés pour la médecine générale et proposés au choix des IMG.

2 stages libres : ils se déroulent obligatoirement dans des lieux de stage agréés pour la médecine générale, sauf dérogation pour un stage hors filière.

▪ **SASPAS : Stage ambulatoire de niveau 2**

- Ce stage peut s'effectuer en 5^{ème} ou 6^{ème} semestre.
- Il est indispensable que tous les IMG qui souhaitent réaliser un stage ambulatoire de niveau 2 puissent le faire.
- La planification de ce stage doit être réalisée en amont.

▪ **Stage en CHU**

- Il est obligatoire et limité à un seul stage, sauf dérogation accordée par le DMG pour des cas particuliers (ex. impossibilité pour un IMG, de valider autrement sa maquette en raison des possibilités locales offertes en fonction de son rang de classement).

▪ **Réalisation de deux stages dans la même spécialité**

- Elle n'est possible que pour des cas particuliers, en fonction de la présentation d'un projet professionnel. De préférence, la maquette des stages obligatoires doit être déjà réalisée.
- Les possibilités locales pour tous les internes de réaliser leur maquette doivent être préservées.
- La réalisation de deux stages dans le même service n'est pas autorisée.
- Il n'est pas possible d'effectuer trois stages dans la même spécialité en dehors de la médecine générale.

▪ **Stage hors filière**

- Il est accepté par le coordonnateur du DES de manière exceptionnelle. Il est effectué après validation des quatre stages obligatoires de la maquette, en fonction d'un projet professionnel clairement explicité et apportant un réel complément de formation.

▪ **Projet professionnel**

- Ce stage effectué au cours du 6^{ème} semestre peut être réalisé en SASPAS, dans un autre lieu de stage agréé pour la médecine générale ou hors filière. Il repose sur le projet personnel de l'interne et sur le projet pédagogique de la structure d'accueil.

- Il est nécessaire de définir précisément le cadre du projet professionnel (critères pour un stage professionnalisant) et le mode de financement : ligne de crédit, circuit de financement.
- Le bureau du DMG ou une commission ad hoc du DMG décide de l'acceptation ou non du projet, sur dossier. La demande doit être déposée 6 mois à l'avance. Comme le stage hors subdivision, ce stage est fléché et échappe au choix selon le rang de classement.
- Il faut être vigilant pour éviter le risque de dérive et de cursus personnalisé qui ne respecterait pas la polyvalence nécessaire à une formation en soins primaires.

2. Stages Hors Subdivision

- Les stages hors subdivision ne peuvent être acceptés qu'après deux semestres validés.
- Il est préférable que les 4 stages obligatoires de la maquette du DES aient été réalisés avant un stage hors subdivision sauf s'il sert à valider la maquette.
- Les accords préalables des coordonnateurs du DES de médecine générale de la subdivision d'origine, puis de la subdivision d'accueil sont indispensables pour les demandes de stage hors subdivision.
- Les critères pour accepter un stage hors subdivision sont à la fois des critères de formation spécifique et des critères personnels.
- Les stages hors subdivision sont des stages fléchés en surnombre dans la subdivision d'accueil, rémunérés par le CHU d'origine et échappent au choix selon le rang de classement. De ce fait, le coordonnateur de la subdivision d'accueil doit être attentif à ne pas pénaliser les internes de sa subdivision qui pourraient être privés d'un stage offert au choix.
- Les stages hors subdivision peuvent rentrer dans le cadre d'un échange entre internes de subdivisions différentes et/ou de spécialité différentes.
- Les enseignements réalisés durant ces stages sont sous la responsabilité du coordonnateur régional de la subdivision d'accueil, qui rend compte de la participation de l'interne. La validation de l'enseignement reste sous la responsabilité du coordonnateur de la subdivision d'origine.

3. Stages Hors Subdivision DOM TOM ¹

- Les stages DOM TOM ne sont acceptés qu'une fois le stage ambulatoire de niveau 1 validé ; il est souhaitable que les autres stages obligatoires de la maquette du DES aient été eux aussi réalisés.

¹ La subdivision des Antilles-Guyane (Martinique, Guadeloupe, Guyane) est sous la responsabilité de l'UFR Antilles-Guyane, et le coordonnateur du DES est le Professeur Jeannie Hélène-Pelage. La subdivision de l'Océan Indien (La Réunion, Mayotte) est sous la responsabilité de l'UFR de Bordeaux (en l'absence d'UFR à La Réunion), et le coordonnateur du DES est le Professeur Bernard Gay. La Polynésie et la Nouvelle Calédonie ne sont pas des subdivisions et dépendent de la subdivision de Bordeaux. Les possibilités de compléter la maquette des stages obligatoires sont limitées, le nombre de stages ouverts n'étant pas superposable au nombre de services agréés. Dans l'Océan Indien, les internes de la subdivision Océan Indien sont prioritaires sur les internes d'autres subdivisions, en raison de leur ancienneté dans cette subdivision, en particulier pour les stages chez le praticien et les SASPAS. Il n'y a pas de stage chez le praticien en Polynésie ou en Nouvelle Calédonie. Les possibilités de SASPAS sont limitées dans l'Océan Indien : deux lieux de SASPAS à La Réunion et deux en dispensaires de premiers soins à Mayotte. La possibilité SASPAS en dispensaires de premiers soins en Nouvelle Calédonie et en Polynésie est en projet.

- Les enseignements réalisés durant ces stages sont sous la responsabilité du coordonnateur régional de la subdivision d'accueil, qui rend compte de la participation de l'interne. La validation de l'enseignement reste sous la responsabilité du coordonnateur de la subdivision d'origine.
- Les internes qui ont un tuteur dans leur subdivision d'origine peuvent poursuivre leur travail avec leur tuteur par voie électronique.
- Les stages DOM TOM de 6 mois peuvent être acceptés, sous réserve que l'interne prenne à sa charge les frais de déplacement (transport aller/retour ou retour).

4. Stages à l'étranger

- Les stages à l'étranger sont soumis à l'accord préalable du coordonnateur du DES de la subdivision d'origine et acceptés en fonction du projet pédagogique de la structure d'accueil.
- Il est préférable que les stages obligatoires de la maquette du DES aient été réalisés avant un stage à l'étranger.

5. Enseignement

- Il comprend 200 heures sur un programme détaillé.
- Il se déroule sous forme d'enseignement interactif en petits groupes.
- Il repose sur l'auto apprentissage à partir de situations cliniques contextualisées.
- Il peut s'appuyer sur le portfolio et le tutorat pour les facultés qui les ont mis en place.

6. DESC

- L'objectif du DES de médecine générale est d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale.
- La validation des stages obligatoires de la maquette du DES est prioritaire sur celle des stages de DESC.
- Le coordonnateur du DES de médecine générale doit être informé de l'inscription de l'interne en DESC.
- Les stages nécessaires à la validation du DESC mais non agréés pour la médecine générale doivent être réalisés en post internat ou exceptionnellement hors filière durant la dernière année du DES

7. Validation du DES

- La réunion de la commission inter régionale est indispensable pour valider les décisions de la subdivision.
- Le jury de validation régional se réunit au moins 2 fois par an en fin de semestre. Le coordonnateur de la subdivision fait un procès verbal individuel et envoie au coordonnateur inter régional un procès verbal de synthèse comprenant la liste des internes proposés à la validation.
- La commission inter régionale se réunit deux fois par an chaque fin de semestre et ses membres contresignent le procès verbal reprenant la liste des internes proposés à la validation par subdivision.
- Il est recommandé aux internes de valider leur DES dès la fin de leur internat et au plus tard dans l'année qui suit.

- Les modalités de validation reposent sur la mise en évidence des traces d'apprentissage qui sont présentées dans le portfolio (recherches et présentations lors des stages, écritures cliniques, scripts, mémoire de recherche, FMC, participation à des congrès, etc.). Elles doivent attester de l'acquisition de compétences pour exercer la médecine générale.

Les Sept coordonnateurs interrégionaux